

2022

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté de communes Val'Aigo



Rappel du cadre réglementaire

La Communauté de Communes VAL'AÏGO établit le rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, ainsi que des articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la CCVA dans le cadre de sa compétence déchets.

Table des matières

Lexique des abréviations	3
Préambule	4
1. Présentation du territoire	4
2. La compétence déchet sur le territoire	5
3. Les faits marquants de l'année 2022	6
1. Evolution de l'équipe du service déchet	6
2. Passage en Extension des Consignes de Tri (ECT)	6
4. La pré-collecte	6
5. La collecte et le traitement des déchets	7
1. Les ordures ménagères résiduelles	7
2. Les emballages recyclables hors verre	8
3. Le verre	9
4. Les encombrants	10
5. Les textiles	10
6. Les biodéchets et déchets verts	11
7. La collecte des déchets non ménagers	12
8. Les déchets de déchèterie	12
9. Bilan de collecte	13
6. Les indicateurs financiers	13
7. Perspectives pour 2023	15
1. Prévention et communication	15
2. PLPDMA	15
3. Collecte des déchets en porte à porte	16
4. Redevance incitative	16
Conclusion Générale	16

Lexique des abréviations

CCVA : Communauté de Communes Val'Aïgo

DECOSET : DÉchèterie COLlecte SElective Traitement (Syndicat Mixte de Traitement)

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

ECT : Extension des Consignes de Tri

ELA : Emballage des Liquides Alimentaires

EMR/ PCNC : Emballages Ménagers Recyclables/ Papier Carton Non Complexé

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GDM : Gros De Magasin

JRM : Journaux Revues Magazines

Loi AGECE : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD : PolyÉthylène Haute Densité

PET : PolyÉthylène Téréphtalate

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RI : Redevance Incitative

SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Préambule

Afin d'harmoniser les populations utilisées par l'ensemble des acteurs de la filière déchet pour les calculs de coût et de rendement par habitant, les calculs pour le rapport sur la qualité et le prix du service public 2022 seront fait à partir de la population municipale connue au 1^{er} janvier de l'année 2022 soit 17 962 habitants pour la Communauté de communes Val'Aïgo (CCVA) et 15 092 pour les habitants concernés par la compétence déchet.

Les résultats Val'Aïgo sont comparés aux résultats régionaux et nationaux de la même typologie d'habitat à savoir habitat mixte à tendance rurale. En cas de comparaison avec une autre typologie, cela sera précisé dans le rapport.

1. Présentation du territoire

Le territoire Val'Aïgo se compose de 9 communes : Bessières, Bondigoux, Buzet sur Tarn, Layrac sur Tarn, La Magdelaine sur Tarn, Le Born, Mirepoix sur Tarn, Villematier et Villemur sur Tarn.

Il se situe à l'extrémité nord du département de la Haute-Garonne. La population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2022, selon l'INSEE, est de 17 962 habitants sur une superficie de 146.2 km². La densité de population est de quasiment 125 habitants/ km².

Le territoire compte 7490 ménages. 89% des logements sont des logements principaux, 3% sont des résidences secondaires et 8% des logements vacants.

Le territoire est classé dans la typologie : habitat mixte à tendance rurale.



2. La compétence déchet sur le territoire

La compétence déchet ne s'applique pas à tout le territoire. Lors de son entrée dans la CCVA, en 2018, la commune de Buzet sur Tarn a fait le choix de rester rattachée au SMICTOM de Lavaur pour la gestion de ses déchets.

La compétence déchet ne concerne donc que 8 communes pour une population municipale de 15 092 habitants.

Population municipale par commune au 1er janvier 2022

BESSIERES	4127
BONDIGOUX	659
LA MAGDELAINE SUR TARN	1181
LAYRAC SUR TARN	311
LE BORN	593
MIREPOIX SUR TARN	1104
VILLEMATIER	1083
VILLEMUR SUR TARN	6034
TOTAL	15092

Source INSEE

Dans la compétence déchet, la CCVA a la charge de :

- La pré-collecte : distribution, échange, entretien et réparation des contenants de collecte
- La collecte des flux :
 - Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (Bac marron)
 - Emballage recyclable hors verre appelé également Tri Sélectif (Bac Jaune)
 - Verre
 - Encombrant
- La prévention et la réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

La CCVA a délégué le traitement des DMA ainsi que la gestion des déchèteries au syndicat DECOSET¹.

La collecte des textiles est gérée par deux sociétés privées : SRCE et Le Relais 81.

Le service est composé d'un responsable du service. L'accueil téléphonique, la gestion des doléances, la distribution des bacs et la vente des composteurs sont pris en charge par l'agent d'accueil du pôle technique mutualisé. Ces 4 missions représentent 30% d'un ETP.

Les interventions techniques (réparation de bacs, réception de livraisons, etc.) sont assurées par les agents des services techniques mutualisés.

¹ Le syndicat DECOSET est un syndicat mixte de réalisation composé de 8 EPCI, du nord de la Haute-Garonne. Ce syndicat a en charge le traitement des DMA et des déchèteries. Sur le territoire Val'Aïgo, ils ont la gestion du site d'ECONOTRE à Bessières (centre tri + incinérateur) ainsi que de la déchèterie de Villemur sur Tarn.

3. Les faits marquants de l'année 2022

1. Evolution de l'équipe du service déchet

En mai 2022, une nouvelle responsable de service a pris ses fonctions au sein de la CCVA pour pallier au départ de l'ancienne responsable en janvier. En octobre 2022 une chargée de mission a été recrutée pour la mise en place de la redevance incitative.

2. Passage en Extension des Consignes de Tri (ECT).

Durant le dernier trimestre 2022, le centre de tri de Bessières a réalisé des travaux afin de permettre le passage en ECT. Les lignes de tri modifiées ont été mises en activité mi-novembre 2022, pour un passage effectif au 1^{er} janvier 2023. La communication auprès des administrés s'est étendue de décembre 2022 à février 2023.

Les ECT ont permis de simplifier le message auprès des consommateurs : désormais tous les emballages se trient.

4. La pré-collecte

La CCVA a la charge de la distribution, de l'échange, de l'entretien et de la réparation des containers de collecte des OMR et du tri sélectif, ainsi que des colonnes à verre.

Un marché a été conclu avec le groupe SULO pour la fourniture des bacs de collecte OMR et de tri sélectif.

L'attribution de bac se fait dans les 3 cas suivants :

- Nouveaux arrivants sur le territoire.
- Augmentation ou diminution du nombre de personne dans le foyer (échange de bacs).
- Vol, perte ou détérioration des anciens bacs.

Les colonnes à verre sont remplacées au fil de l'eau en fonction de l'usure. Elles ne font pas l'objet d'un marché.

Quantité d'outils de pré-collecte distribués

Conteneur	OMR (Couvercle marron)		Tri (Couvercle jaune)	
	2021	2022	2021	2022
Capacité en L				
120	92	95	51	67
240	130	104	112	114
360	47	28	31	37
660	32	10	30	33
770	4	11	5	12
Total	305	248	229	263
		2020	2021	2022
Composteur (Vente)		72	94	110
Colonne à verre (Remplacement)		7	3	3

La distribution globale de conteneur reste stable, toutefois nous observons une baisse de la distribution des bacs d'ordures ménagères au profit des bacs de tri sélectifs. Cette hausse s'explique notamment par la mise en place de bacs jaunes sur l'espace public du centre-ville de Villemur-sur-Tarn au 4^{ème} trimestre 2022.

Afin de détourner une partie des biodéchets des bacs d'OMR, la CCVA met à disposition de ses administrés, depuis 2014, des composteurs à tarif préférentiel. Le marché des composteurs a été confié à la société QUADRIA. La vente de composteurs est en hausse constante depuis sa mise en place, grâce notamment à la loi AGECE qui rendra obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 le tri à la source des biodéchets.

5. La collecte et le traitement des déchets

1. Les ordures ménagères résiduelles

Les OMR sont collectées en porte à porte (PAP), dans des conteneurs à couvercle marron. La collecte est assurée par le prestataire SUEZ.

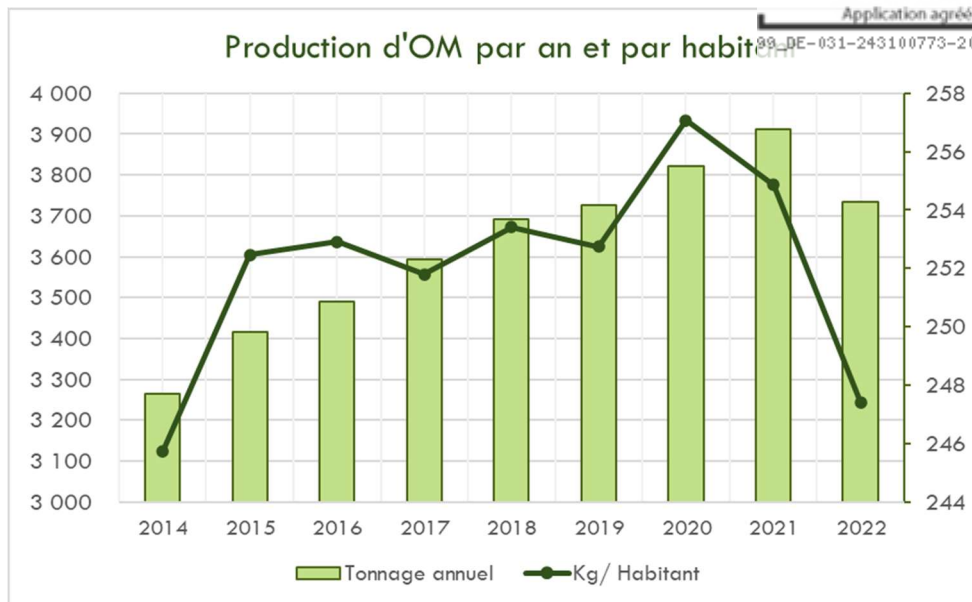
Les OMR sont collectées une fois par semaine pour les bacs individuels. 2 fois par semaine, pour les points collectifs du centre-ville de Bessières ainsi que les établissements médicaux (EHPAD, Clinique). En ce qui concerne le centre-ville de Villemur sur Tarn, la collecte a lieu 3 fois par semaine pour les bacs collectifs.

Environ 10% de la population de la CCVA est concernée par la collecte en bac collectif.

Ordures ménagères : évolution de la production sur 5 ans

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population	14571	14747	14863	15347	15092
Tonnage annuel	3 692	3 727	3 821	3 911	3 734
Évolution annuelle	2.70%	0.94%	2.45%	2.31%	-4.75%
Kg/Hab	253	253	257	255	247
Évolution annuelle	0.64%	-0.26%	1.68%	-0.87%	-3.01%

En 2022, une baisse des OMR est observée sur le territoire, avec une moyenne par habitant inférieure à 250 kg pour la première fois depuis 2014. L'écart se réduit avec la moyenne occitane qui est de 234 kg/ habitant par an contre 236 en 2021 et avec la moyenne française qui stagne à 228 kg.



Les OMR du territoire sont acheminées directement sur le site d'ÉCONOTRE à Bessières afin d'être incinérées. Aucun tri n'est réalisé entre la collecte en bac et l'incinération.

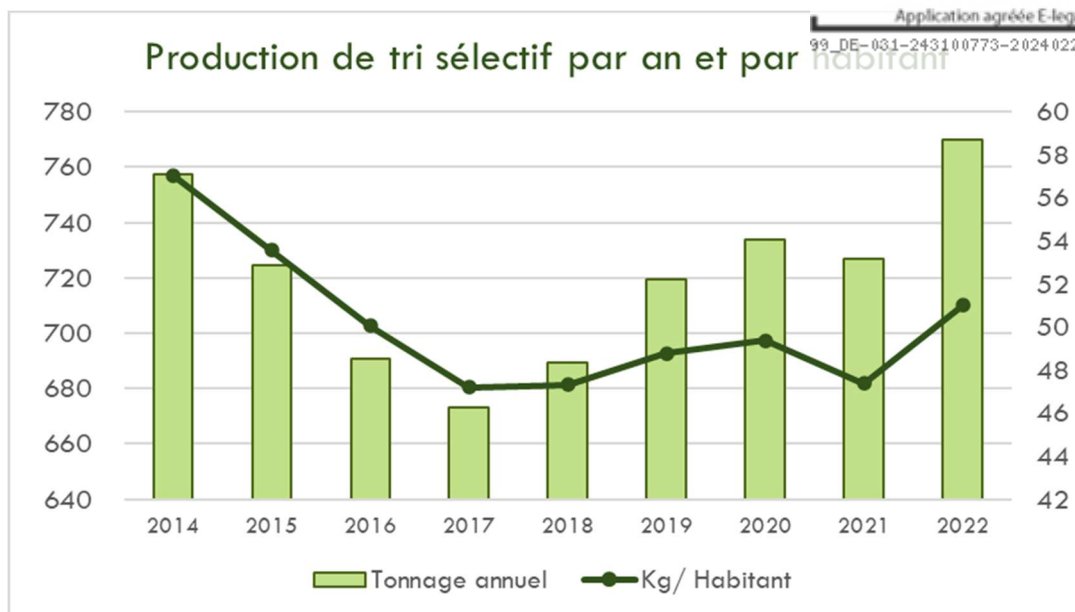
2. Les emballages recyclables hors verre

Ce flux, nommé également : le tri sélectif, est collecté en PAP dans les bacs à couvercle jaune. La collecte est assurée par le prestataire SUEZ, 1 fois toutes les 2 semaines pour les bacs individuels et une fois par semaine sur certains points de regroupement.

Emballages recyclables hors verre : évolution de la production sur 5 ans

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population	14571	14747	14863	15347	15092
Tonnage annuel	689	719	734	727	770
Évolution annuelle	2.32%	4.19%	1.94%	-0.92%	5.59%
Kg/Hab	47	49	49	47	51
Évolution annuelle	0.24%	3.03%	1.17%	-4.20%	7.16%

Le tonnage des emballages recyclables hors verre progresse de 43T sur le territoire soit une hausse de 4kg par habitant en moyenne. Ce qui permet au territoire Val'Aïgo de se rapprocher des moyennes occitanes et françaises qui sont respectivement de 56 et 53 kg par an par habitant et qui stagnent entre 2021 et 2022.



A l'issue de la collecte, les emballages recyclables hors verre, sont livrés directement au centre de tri ECONOTRE de Bessières. Ils sont ensuite triés par matière afin d'être valorisés.

(Ci-contre : tableau présentant les catégories de matériaux triés et recyclés)

Matière	Type d'emballage
Acier	Conserve; aérosol
Aluminium	Canette ; Barquette
PEHD	Bouteille plastique opaque
PET clair	Bouteille plastique transparente
PET foncé	Bouteille plastique colorée
ELA	Brique alimentaire
EMR/ PCNC	Cartonnette/ carton
JRM	Journaux/ Magazine
GDM	Reste des papiers

En 2022, la vente de matériaux valorisés a rapporté 49 794€ soit une hausse de 41% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix de rachat des matériaux triés dû à une forte hausse des matières premières, alors que les tonnages valorisés n'ont pas augmenté significativement.

Les déchets non conformes aux consignes de tri sont comptabilisés dans le refus de tri. Il y a 2 types de non-conformités :

- Erreur d'orientation des déchets : ce sont des déchets qui ne devraient pas être mis dans le bac jaune comme : le verre, les textiles, les petits électro-ménagers, les déchets de travaux.
- Erreur sur le geste de tri : les emballages mal vidés, en sac ou encore emboîtés les uns dans les autres.

Une forte augmentation des refus de tri a été observé sur 2022 avec +7% de refus pour atteindre un taux de près de 29%.

3. Le verre

La collecte du verre est également réalisée par le prestataire SUEZ, avec un camion grue.

Le verre est collecté en PAV. 46 colonnes sont installées sur le territoire dont 5 enterrées.

La collecte du verre se fait en fonction du taux de remplissage de chaque colonne. La fréquence de collecte d'une borne de verre à l'autre varie de 1 fois toutes les 2 semaines à 1 fois tous les 3 mois.

Verre: évolution de la production sur 5 ans

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population	14571	14747	14863	15347	15092
Tonnage annuel	454	400	448	474	461
Évolution annuelle	17.76%	-13.65%	10.76%	5.59%	-2.92%
Kg/Hab	31	27	30	31	31
Évolution annuelle	16.02%	-15.03%	10.05%	2.52%	-1.21%

Malgré une légère baisse en 2022, la quantité de verre produite sur le territoire Val'Aïgo reste stable. La moyenne française est de 37 kg par habitant et de 35 kg en Occitanie.

Le traitement du verre est réalisé par la société Brianne dans le Tarn, pour le compte de la société Verallia France (repreneur). Le verre est trié et recyclé en nouveau contenant en verre.

4. Les encombrants

Les encombrants sont collectés en PAP, uniquement sur rendez-vous, par l'association Emmaüs 82 depuis le 1^{er} janvier 2021. Un marché de collecte a été conclu entre la CCVA et Emmaüs pour ce service. Une collecte par semaine est réalisée sur le territoire.

Encombrant en PAP: évolution de la production sur 5 ans

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population	14571	14747	14863	15347	15092
Tonnage annuel	149	156	208	36	25
Évolution annuelle	4.06%	4.59%	24.80%	-479.30%	-45.14%
Kg/Hab	10	11	14	2	2
Évolution annuelle	2.02%	3.44%	24.21%	-498.16%	-42.73%

Le tonnage des encombrants est toujours en baisse. Le service fourni par Emmaüs semble être mal identifié par les administrés, une campagne de communication est prévue sur 2023.

La majeure partie des encombrants récupérés sont orientés vers des filières de réemploi et de réparation.

5. Les textiles

Les textiles sont collectés en PAV. Il y a 10 points de collecte sur le territoire intercommunal. Ces bornes de collecte sont gérées par des sociétés privées. 8 bornes sont gérées par SRCE et 2 par Le relais 81. La CCVA n'a pas de dépenses spécifiques liées à cette collecte. Les bornes restent la propriété des sociétés qui en ont l'exploitation.

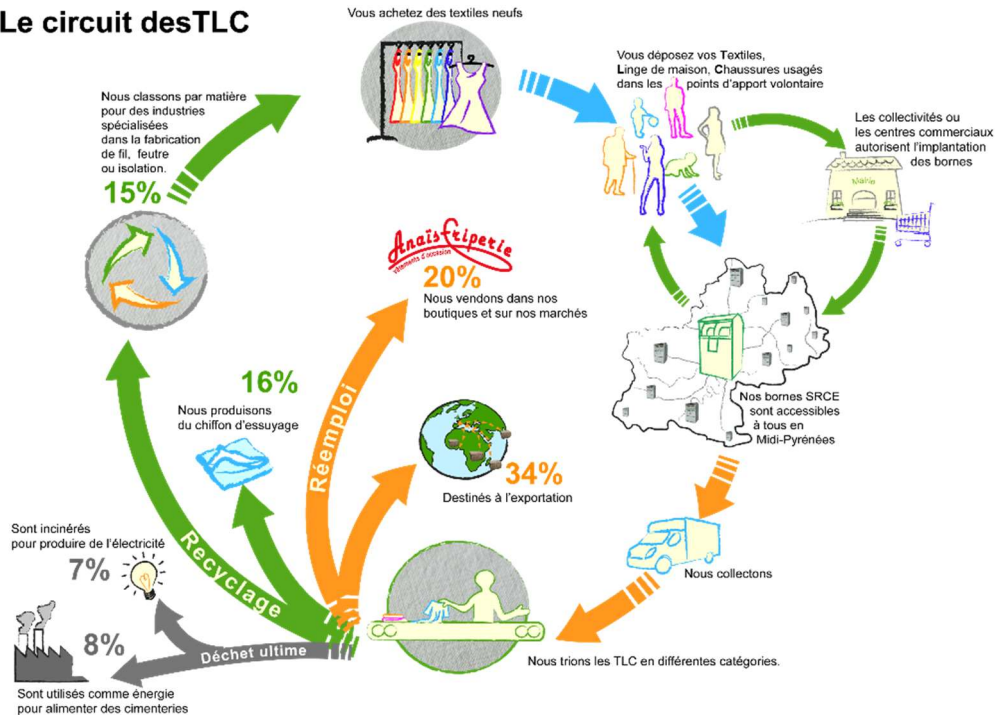
Textile : production annuelle depuis 2019

Année	2019	2020	2021	2022
Population	14747	14863	15347	15092
Tonnage annuel	57	66	66	66
Évolution annuelle	-	13.65%	-0.04%	0.56%
Kg/Hab	4	4	4	4
Évolution annuelle	-	12.97%	-3.30%	2.21%

Les tonnages collectés sont stables depuis 3 ans.

Les textiles sont collectés au moins une fois par semaine afin d'éviter qu'ils ne se détériorent. Ils sont ensuite triés et orientés vers différentes filières en fonction de leur qualité. Les entreprises se rémunèrent avec la vente dans les friperies, la vente de matière recyclée ainsi que des subventions de l'éco-organisme re-fashion.

Le circuit des TLC



1 : schéma venant du site internet de SRCE

6. Les biodéchets et déchets verts

Collecte de biodéchets dans les cantines

Depuis le 1^{er} mars 2020, les biodéchets des écoles maternelles et élémentaires du territoire sont collectés par la société Easytri afin de produire du compost ou d'alimenter un méthaniseur. Les bacs sont fournis par l'entreprise et collectés une fois par semaine.

En 2022, 14 T ont été collectés et ont pu être détournés des ordures ménagères.

Collecte des déchets verts en porte à porte sur rendez-vous

En 2022, 5 collectes de déchets verts ont été réalisés sur le territoire Val'Aigo. Compte-tenu de la faible utilisation du service, aucun chiffre lié à ce service n'a pu être isolé.

7. La collecte des déchets assimilés

Il s'agit des déchets issus des activités des professionnels et des établissements publics, qui sont, de par leur nature, leur composition et leur quantité, assimilables aux ordures ménagères.

Ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères et suivent la même filière de traitement. Ils ne sont donc pas identifiés dans les tonnages et les coûts de collecte.

La redevance spéciale pour les professionnels a été votée en 2013 (délibération 2013-06-008).

8. Les déchets de déchèterie

Sur le territoire Val'Aïgo, DECOSET possède une déchèterie, située sur la commune de Villemur-sur-Tarn. Sa gestion est assurée par le prestataire SUEZ.

DECOSET gère 20 déchèteries sur l'ensemble de son territoire, elles sont ouvertes à l'ensemble des administrés de la zone DECOSET. Il est donc difficile d'appréhender avec précision les tonnages apportés par les habitants de Val'Aïgo. Le calcul est réalisé à partir de la population totale du territoire DECOSET soit 1 021 057 habitants (Données issues de DECOSET).

La déchèterie est à usage des ménages. Les professionnels ne peuvent pas y accéder, ils doivent se rendre sur les déchèteries spécialisées.

	Apports déchèterie CCVA en T			Apports déchèterie en KG/Hab		
	Tous flux confondus	Déchets verts	Gravats	Tous flux confondus	DV	Gravats
2020	2757	N.C	N.C	142	N.C	N.C
2021	3165	857	781	206.25	55.81	50.89
2022	2852	776	681	189.00	51.40	45.10
<i>Évolution 2021-2022</i>	<i>-10.97%</i>	<i>-10.44%</i>	<i>-14.68%</i>	<i>-9.13%</i>	<i>-8.58%</i>	<i>-12.84%</i>

Pour 2022, une forte baisse de tonnage est observée, ce qui permet de revenir quasiment au même tonnage qu'en 2020. Sur le territoire la hausse de 2021 s'explique par un arrêt de la collecte des déchets verts et des encombrants à domicile ce qui a généré un flux supplémentaire en déchèterie.

Sur ce flux la CCVA est largement en dessous des moyennes. En effet, en Occitanie, la moyenne par an par habitant est de 231kg et en France de 239 kg hors gravats. Les territoires ruraux ont habituellement des apports en déchèterie beaucoup plus important que les territoires urbains.

9. Bilan de collecte

Récapitulatif de collecte 2022		
Flux	Tonnage	Kg/ hab
OMR	3734	247
Tri Sélectif	770	51
Verre	461	31
Textile	66	4
Encombrant	25	2
Déchèterie (hors gravat)	2171	144
Autres déchets de la collectivité	267	18
Total	7494	497
<i>Total 2021</i>	<i>7 854</i>	<i>520</i>
<i>Evolution</i>	<i>-5%</i>	<i>-5%</i>

Tous flux de déchets confondus, les habitants de la CCVA produisent 497 kg par an par habitant alors que la moyenne d'Occitanie est à 575 kg et que la moyenne française est de 584 kg. La différence se fait sur la différence de tonnage en déchèterie.

Une baisse de 5% est observée entre 2021 et 2022 grâce notamment à une baisse des OMR et des flux de déchèterie.

6. Les indicateurs financiers

Hormis la collecte des déchets verts qui est réalisée en régie, la collecte des autres flux fait l'objet d'une prestation encadrée par un marché ou un contrat de collecte.

Suez est le prestataire pour la collecte des OMR, du Tri sélectif et du verre. Les deux premiers flux sont facturés en forfait mensuel, le dernier en fonction du tonnage collecté.

DECOSET gère le traitement des OMR, du Tri sélectif et des déchets récupérés en déchèterie. Le conseil syndical fixe pour chaque année le coût facturé pour chaque flux en fonction des tonnages et du nombre d'habitant. Une estimation est ensuite faite pour chaque EPCI avec un forfait mensuel puis chaque semestre une régularisation est effectuée en fonction des tonnages réels traités.

Le tableau ci-après représente les principales dépenses et recettes par flux de déchets pour l'année 2022.

Dépenses et recettes Hors Taxe 2022

Flux	OMR	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Autres flux	Tous flux confondus	Total
Tonnage	3734	770	461	25	2170	333	7493	7493
Dépenses								
Pré-collecte	15 665 €	15 383 €	3 157 €			1 367 €		35 572 €
Collecte	513 891 €	225 577 €	24 214 €	12 900 €	105 923 €	10 057 €		892 562 €
Traitement	441 975 €	214 957 €		1 694 €	143 539 €	68 251 €		870 416 €
Transport	78 501 €	16 185 €		771 €	71 828 €			167 285 €
Communication/ Prévention							11 590 €	11 590 €
Charges de struc	19 240 €	9 576 €	1 267 €	734 €	5 627 €	4 857 €		41 301 €
Total	1 069 272 €	481 678 €	28 638 €	16 099 €	326 917 €	84 532 €	11 590 €	2 018 726 €
Recettes								
Vente matériaux	924 €	49 794 €	12 786 €		17 834 €	283 €		81 621 €
Soutien CITEO	9 232 €	95 474 €	4 167 €		15 022 €			123 895 €
TEOM (hors Buzet sur Tarn)							2 075 320 €	2 075 320 €
Total	10 156 €	145 268 €	16 953 €	0 €	32 856 €	283 €	2 075 320 €	2 280 836 €

Les postes de dépenses les plus importants sont la collecte et le traitement des déchets qui représentent respectivement 44.2% et 43.1 % des dépenses.

C'est le flux des OMR qui représente les coûts et les tonnages les plus importants avec 53% des dépenses pour 50% de tonnages.

La Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) est la principale recette pour les déchets. Hors TEOM, ce sont les déchets issus du tri qui apportent le plus de recettes à travers la vente des matériaux et les soutiens financiers de l'éco-organisme CITEO.

Coût par tonne hors TEOM

2022	OMR	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Total
Dépenses	286.36 €	625.56 €	62.12 €	643.96 €	150.65 €	269.41 €
Recettes hors TEOM	2.72 €	188.66 €	36.77 €	0.00 €	15.14 €	27.43 €
Coût hors TEOM	283.64 €	436.90 €	25.35 €	643.96 €	135.51 €	241.99 €
2021	264.42 €	420.94 €	28.41 €	184.66 €	83.21 €	212.06 €

Le tri sélectif représente le coût le plus élevé à la tonne. Malgré des recettes importantes, les dépenses liées à la collecte et au traitement ne sont pas compensées. Une des causes est la vétusté du centre de tri qui implique des coûts importants. Un nouveau centre de tri plus performant est prévu pour Juin 2025 à Bessières.

Les dépenses liées au verre représentent le coût le plus faible. Le coût du traitement sur ce flux n'est pas supporté par la collectivité.

Les hausses très importantes des coûts des encombrants et des déchets de déchèterie à la tonne sont dues à une forte baisse des tonnages.

Coût par habitant hors TEOM

2022	OMR	Tri	Verre	Encombrant	Déchèterie	Total
Dépenses	70.85 €	31.92 €	1.90 €	1.07 €	21.66 €	998.87 €
Recettes hors TEOM	0.67 €	9.63 €	1.12 €	0.00 €	2.18 €	101.69 €
Coût hors TEOM	70.18 €	22.29 €	0.77 €	1.07 €	19.48 €	897.18 €
2021	67.39 €	19.94 €	0.88 €	0.77 €	17.16 €	115.25 €

Les OMR représentent 58.5% des coûts par habitant. C'est le poste de dépenses le plus important. Le verre et les encombrants ont un coût faible ramené à l'habitant.

Le tableau ci-dessous présente une analyse comparative des dépenses et des recettes entre 2017 et 2022.

Comparatif des coûts par année		2017	2022	Différence en %
Dépenses	Pré-collecte	77906	35572	-54%
	Collecte	828810	892562	8%
	Traitement + Transfert et Transport	765840	1037701	35%
	Communication/ Prévention	5735	11590	102%
	Charges de structure	61055	41301	-32%
Total		1739345	2018726	16%
Recettes	Vente matériaux et autres	41680	81621	96%
	Soutien CITEO	138085	123895	-10%
	TEOM	1769421	2075320	17%
	Total	1949186	2280836	17%

Les coûts de pré-collecte ont fortement baissé par rapport à 2017, car la CCVA était encore en phase de déploiement d'outils de pré-collecte pour le PAP. Globalement, il y a une hausse des dépenses de 16%.

7. Perspectives pour 2023

1. Prévention et communication

Mener des actions de prévention auprès de la population afin de les informer et de les amener à avoir des pratiques plus vertueuses.

2. PLPDMA

Suivi et poursuites des actions déjà en place :

- Collecter des biodéchets dans les cantines : fin de contrat au 31 décembre 2023. Passation d'un marché public pour démarrage au 1^{er} janvier 2024.
- Poursuivre la vente des composteurs auprès des particuliers.

Mise en place de nouvelles actions :

- Faire des actions de sensibilisation sur la collecte sélective et le tri des biodéchets

- Mettre en place des pratiques éco-exemplaires au sein de la CVA en tant qu'établissement public.

3. Collecte des déchets en porte à porte

Améliorer les conditions de collecte pour les ripeurs avec l'élimination continue des points noirs.

Réduire la production d'OMR car d'après une étude ADEME, 70% des déchets présents dans les ordures ménagères devraient être triés :

- Verres et textiles : augmenter la communication et intensifier les PAV.
- Biodéchet : augmenter la vente de composteurs (en lien avec le PLPDMA)
- Déchets verts : informer les usagers
- Encombrants : faire connaître le service Emmaüs auprès des administrés.

Augmenter la quantité d'emballages recyclables collectés et réduire les refus de tri :

- Améliorer l'information des usagers pour un meilleur tri

4. Redevance incitative

L'arrivée d'une chargée de mission de redevance incitative, à l'automne 2022, permet d'avancer efficacement sur ce point. Les objectifs 2023 sont :

- Le lancement de l'enquête
- Création du fichier
- Le lancement de marché en lien avec la RI

Conclusion Générale

La baisse observée en 2022 sur les tonnages d'OMR est à confirmer sur 2023. Le projet d'ECT va augmenter les performances de la collecte sélective en simplifiant le geste de tri.

En parallèle, une gestion raisonnée des dépenses doit être poursuivie afin de ne pas faire augmenter le taux de la TEOM.

Enfin il est nécessaire de construire un plan de sensibilisation en rapport avec le PLPDMA afin de faire évoluer les pratiques et de réduire durablement les déchets.